

## OPTION SPORT - ODONTOLOGIE 2 ET 3<sup>ÈME</sup> ANNEE

Date début : 23 septembre 2024

Lieu du cours : Installations sportives universitaires de l'Université de Lille.

Effectif souhaité : non limité

Modalités de sélection : Selon places disponibles dans le cours choisi parmi un large panel d'activités sportives variées.

### Inscriptions sur : ENT → Ma pratique sportive

- **1<sup>ER</sup> SEMESTRE les 18, 19 et 20 septembre 2024**
- **2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE les 15,16 et 17 janvier 2025**

### Inscription sur les installations sportives :

A partir du 23 septembre 2024 exclusivement aux jours, heures et lieux de l'activité dispensée par l'enseignant concerné, en fonction des places disponibles, sur présentation de la carte CMS.

### Objectifs Généraux

Formalisation de la pratique sportive au travers des études médicales poursuivies.

### Modalités de contrôle des connaissances

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année :

- Pratique optionnelle libre notée (UELC).
- Soit 20h au semestre 1 : 10h minimum, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté
- Soit 20h au semestre 2 : 10h minimum, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté
- Soit 10h minimum par semestre, dans la même APSA avec le même professeur pour être noté.
- L'évaluation portera à 100% sur la prestation physique de l'étudiant (modalités d'évaluation définies par l'enseignant en fonction du socle de compétences du SUAPS et de la spécificité de l'APSA enseignée)
- Pratique physique et/ou sportive obligatoire notée ABI ou de 0 à 20.
- Epreuve de rattrapage en juin 2024 si 10 heures de validées pendant l'année.
  - Test Cooper + QCM sur activité sportive pratiquée. (Inscription sur l'ENT – Ma Pratique Sportive)

### ATTENTION :

- Vous devez vous inscrire au SUAPS et en option dans votre faculté !
- Les activités autonomes ne sont pas prises en compte dans le calcul des 20h.
- Toute dispense médicale doit être fournie à l'enseignant(e) responsable dans un délai maximum de 2 semaines après la date d'arrêt (envoi d'une copie à Mr Marciniak). Pour tous cas particuliers vous devez joindre Mr Marciniak.
- Toute dispense médicale supérieure à un mois doit faire l'objet d'une contre visite au SUMPPS.

### Remarques:

- 1) L'inscription en **UELC** Sport auprès du SUAPS se fera automatiquement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.
- 2) Si besoin de changer d'activité, elle devra être choisie avant le :

1<sup>er</sup> semestre : 18 octobre 2024 dernier délai.

2<sup>ème</sup> semestre : 14 février 2025 dernier délai.